

NOTICE D'INFORMATION CONFIDENTIELLE

La présente notice est confidentielle et ne doit être utilisée qu'à des fins internes. Le contenu ne peut être reproduit ou distribué auprès du public ou de la presse. Les lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires interdisent une telle distribution. La présente notice doit être lue à la lumière du prospectus provisoire daté du 2 octobre 2014 (le « prospectus ») déposé auprès des commissions en valeurs mobilières et autorités similaires de chacune de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Il est possible de se procurer un exemplaire du prospectus auprès des membres du syndicat dont le nom figure ci-après. Rien ne garantit que les renseignements figurant aux présentes, bien qu'ils proviennent de sources que nous estimons fiables, sont exacts ou exhaustifs. La présente notice est fournie uniquement à titre informatif et elle ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont mentionnés. Aucune vente ni aucune offre visant l'achat de titres ne sera acceptée tant qu'un visa ne sera pas délivré pour le prospectus définitif. Les termes importants utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE



OCTOBRE 2014

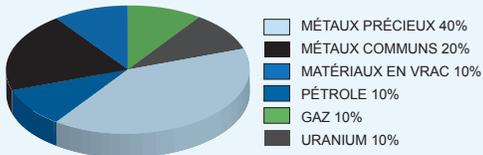
MAPLE LEAF 2014 OIL & GAS ROYALTIES/FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP CATÉGORIE ACCRÉDITIVE FEC QUÉBEC

CATÉGORIE ACCRÉDITIVE FEC QUÉBEC – PLACEMENT MAXIMAL : 10 MILLIONS DE DOLLARS

25 \$ LA PART

OBJECTIFS DE PLACEMENT DE LA CATÉGORIE ACCRÉDITIVE FEC QUÉBEC

RÉPARTITION CIBLE DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE QUÉBEC



(En fonction de la disponibilité et sous réserve des conditions du marché au moment de l'investissement)

L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux porteurs de parts de catégorie accréditive Québec (les « commanditaires de la catégorie accréditive Québec » et, avec les commanditaires de la catégorie accréditive nationale, les « commanditaires d'une catégorie accréditive ») un placement dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement dans la province de Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie accréditive Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie accréditive Québec. **Les avantages fiscaux pour un commanditaire de la catégorie Québec sont supérieurs pour un résident ou des particuliers du Québec qui doivent par ailleurs payer de l'impôt sur le revenu au Québec.**

Veillez vous reporter au prospectus pour obtenir des détails sur le placement des parts de catégorie accréditive FEC nationale.

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- Jim Huang (T.I.P. Wealth Manager Inc.) a acquis une grande expérience dans la gestion de fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'organismes de placement collectif (OPC) et d'actifs institutionnels, ainsi que 17 autres sociétés en commandite accréditives ouvertes.

Placement accréditif de courte durée

- La société en commandite devrait procurer aux investisseurs une certaine liquidité après une période de détention d'environ un an et demi.

Des déductions fiscales intéressantes pour les investisseurs qui résident au Québec

- Au total, 130 % du placement initial devrait être déductible en 2014.

Portefeuille diversifié composé de titres du secteur des ressources naturelles susceptible de procurer une plus-value du capital et un revenu

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, la mise en valeur et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables.
- La protection cible contre la chute des cours est de 58 % sur le placement initial.

Liquidité

- Devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2015.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE D'EXPÉRIENCE



JIM HUANG, CFA, CGA, GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

- Président de T.I.P. Wealth Manager; il compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements.
- Ancien vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et de la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée.
- Vaste expérience de la gestion d'OPC axés sur le secteur des ressources naturelles et des fonds accréditifs de ce secteur; M. Huang a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE

La vendredi 10 octobre 2014, à 11 h (HE). Composez le 416-216-4169 ou le 1-866-229-4144, mot de passe : 6880 398#
Retransmission au 630-652-3042 ou au 1-888-843-7419, mot de passe 6880 398#

MEMBRES DU SYNDICAT

CIBC	Banque Scotia	BMO Marchés des capitaux
	Financière Banque Nationale Inc.	
	GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	
Corporation Canaccord		Genuity Raymond James Ltée
Valeurs mobilières Desjardins Inc.		Placements Manuvie incorporée
Valeurs mobilières Burgeonvest Bick Limitée	Valeurs mobilières Dundee Ltée	Société de Valeurs Global Inc.

CATÉGORIE ACCRÉDITIVE FEC QUÉBEC



SOMMAIRE DU PLACEMENT

Émetteur :	Maple Leaf 2014 Oil & Gas Royalties/Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »)
Titres offerts :	Parts de catégorie accréditive FEC nationale (« parts de catégorie accréditive nationale ») et parts de catégorie accréditive FEC Québec (« parts de catégorie accréditive Québec »).
Placement maximal :	Placement maximal : portefeuille Québec - 10 000 000 \$ (400 000 parts de catégorie Québec)
Placement minimal :	Placement minimal : 5 000 000 \$ (200 000 parts de catégorie accréditive Québec et/ou parts de catégorie accréditive nationale)
Prix :	25,00 \$ la part
Souscription minimale :	200 parts (5 000 \$). Des souscriptions supplémentaires peuvent être effectuées en multiple de une part.
Emploi du produit :	Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. La société en commandite investira ses fonds dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire dans certaines sociétés de production d'énergie renouvelable.
Commandité :	Maple Leaf 2014 Oil & Gas Royalties/Flow-Through Management Corp. (le « commandité »)
Gestionnaire :	CADO Investment Fund Management Inc. (le « gestionnaire »)
Gestionnaire de placements :	T.I.P. Wealth Manager Inc. (le « gestionnaire de placements »)
Objectif de placement :	Procurer aux porteurs de parts de catégorie accréditive Québec (les « commanditaires de la catégorie accréditive Québec ») et, avec les commanditaires de la catégorie accréditive nationale, les « commanditaires d'une catégorie accréditive » un placement dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement dans la province de Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie accréditive Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie accréditive Québec.
Stratégie de placement :	Atteindre les objectifs de placement du portefeuille Québec au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et par la gestion active de portefeuilles diversifiés d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et qui : i) ont des actions inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) ont des équipes de direction chevronnées qui ont fait leurs preuves et qui ont de l'expérience; iii) ont instauré des programmes d'exploration ou des programmes d'exploration, de mise en valeur et/ou de production solides; iv) ont des actions qui représentent une bonne valeur et qui offrent une possibilité de plus-value du capital ou de revenu; v) respectent certains autres critères figurant dans les lignes directrices en matière de placement.
Opération de liquidité :	Devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2015. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opération de roulement avec un OPC » (ci-après).
Admissibilité de la société en commandite :	Les parts ne sont pas des placements admissibles aux fins des REER, des FERR, des RPDB, des REEE, des REEI ou des CELI.
Honoraires du commandité :	Au total, 2 % de la valeur liquidative de chaque catégorie, calculés et versés mensuellement.
Prime liée au rendement :	Le commandité aura droit à une prime liée au rendement à l'égard de chaque catégorie accréditive qui correspond à 20 % du produit : a) du nombre de parts de catégorie accréditive Québec en circulation à la date de la prime liée au rendement; et b) de l'excédent de la valeur liquidative par part de la catégorie accréditive Québec à la date de la prime liée au rendement (avant de donner effet à la prime liée au rendement) plus le total des distributions par part de la catégorie accréditive Québec sur 28,00 \$.
Commission de vente :	3,50 % du prix par part
Clôture initiale prévue :	Novembre 2014

OPÉRATION DE ROULEMENT AVEC UN OPC

- Afin de procurer aux commanditaires de la catégorie accréditive Québec une liquidité et une possibilité de croissance du capital et du revenu à long terme, le commandité a l'intention, au plus tard le 31 décembre 2015, de mettre en œuvre une opération de liquidité, laquelle, selon l'intention du commandité, sera une opération de roulement avec un OPC. L'opération de liquidité sera mise en œuvre sur préavis d'au moins 60 jours aux commanditaires de la catégorie accréditive Québec.
- Aux termes de l'opération de roulement avec un OPC, les commanditaires de la catégorie accréditive Québec recevront des actions rachetables d'un OPC avec imposition reportée.
- Le gestionnaire a créé la Catégorie de ressources Maple Leaf, une catégorie de titres de Société de fonds Maple Leaf ltée, une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada. Le portefeuille de la Catégorie de ressources Maple Leaf est géré par le gestionnaire de placements, et il est prévu que cette catégorie sera l'OPC qui participera à l'opération de roulement avec un OPC, si elle est mise en œuvre.



CATÉGORIE DE RESSOURCES MAPLE LEAF

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- Jim Huang a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 17 autres sociétés en commandite accréditives antérieures.

Une déduction fiscale de 130 % en 2014

- Une déduction fiscale en 2014 pouvant atteindre 130 % du coût du placement.

Concentration sur le secteur des ressources naturelles

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables. L'accent est mis sur des sociétés exploitant des ressources naturelles dont les équipes de direction sont expérimentées et qui peuvent procurer une plus-value du capital et un revenu. Le gestionnaire de placements choisira les actions des sociétés exploitant des ressources naturelles au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative rigoureuse, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et gèrera activement le portefeuille de placements de la société en commandite.

Gestion du risque et possibilité d'une plus-value du capital

- Une protection à hauteur de 58 % contre la chute du cours (selon l'hypothèse d'une émission maximale et d'un taux marginal d'imposition de 45 %).
- La « fraction à risques » correspond à 35 % du coût du placement.

Liquidité

- L'opération de roulement avec un OPC avec imposition reportée devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2015.

RÉPARTITION CIBLE DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE QUÉBEC

(sous réserve de ce qui est disponible au moment du placement)



■	MÉTAUX PRÉCIEUX 40%
■	MÉTAUX COMMUNS 20%
■	MATÉRIAUX EN VRAC 10%
■	PÉTROLE 10%
■	GAZ 10%
■	URANIUM 10%

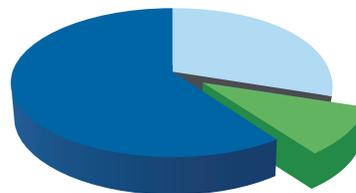
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



JIM HUANG, CFA, CGA
GESTIONNAIRE DE
PORTEFEUILLE

- Jim Huang, CFA, CGA, est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., et agira comme gestionnaire de portefeuille pour le compte du gestionnaire de placements.
- Il compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des placements et était vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée, de novembre 1998 à mars 2006. Auparavant, de février 1996 à novembre 1998, il était analyste principal de recherche/chef des placements chez Sun Life du Canada.
- M. Huang a amorcé sa carrière auprès de BBN James Capel Inc. et de First Energy Capital Corp., toutes deux situées à Calgary, en Alberta.

- À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire, alors qu'il travaillait auprès de Natcan/Altamira, M. Huang gèrait ou cogérait des actifs d'OPC et des actifs institutionnels de plus de 2 milliards de dollars, y compris la totalité des produits dans le domaine des ressources et des titres à revenu des groupes d'OPC Altamira et Banque Nationale. Le Fonds énergétique Altamira, le Fonds ressources Altamira, le Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira et AltaFund (un fonds d'actions canadiennes mettant l'accent sur l'Ouest canadien) ont obtenu des rendements de premier ordre au sein de leurs secteurs et se sont mérités des prix et une couverture médiatique positive pendant la gestion de M. Huang.
- M. Huang a acquis une certaine expérience dans la gestion et la cogestion de portefeuilles des sociétés en commandite accréditives suivantes, ainsi que d'autres moyens de placement accréditifs offerts par souscription privée.



60 %

Critères de
sélection

- Direction d'expérience
- Chef de file reconnu dans son domaine
- Bonnes perspectives de croissance
- Bilan solide

30 %

Critères de
croissance

- Candidat pour une OPA
- Actifs sous-évalués
- Dans une phase descendante
- Nouvelle équipe de direction

10 %

Critères risque/
rendement

- Les sociétés qui répondent à la majorité des critères ci-dessus mais dont la croissance est ralentie par des facteurs comme les risques politiques, les étapes préliminaires d'exploration, etc.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCRÉDITIVE GÉRÉE PAR JIM HUANG

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Maple Leaf Short Duration 2014 Flow-Through Limited Partnership• Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)• Maple Leaf Short Duration 2012 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)• Maple Leaf Short Duration 2011-II Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)• Maple Leaf Short Duration 2011 Flow-Through Limited Partnership• Maple Leaf Short Duration 2010 Flow-Through Limited Partnership | <ul style="list-style-type: none">• Jov Diversified 2009 Flow-Through Limited Partnership• Jov Diversified 2009 Quebec Flow Through Limited Partnership• Jov Diversified Flow Through 2008--II Limited Partnership• Jov Diversified Flow-Through 2008 Limited Partnership• Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership• Alpha Energy 2006 Flow-Through Fund• Société en commandite accréditive Rhône 2005• Société en commandite accréditive Rhône 2004 |
|--|--|

LIGNES DIRECTRICES ET RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement liées au portefeuille Québec. Ces lignes directrices en matière de placement prévoient, entre autres, que le portefeuille Québec effectuera des placements en fonction des politiques et restrictions suivantes :

PORTEFEUILLE QUÉBEC TYPE DE PLACEMENTS	RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT (pourcentage de la valeur liquidative à la date du placement)
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse	100 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto, de la NYSE, de NYSE MKT ou du Nasdaq Global Market	20 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est d'au moins 15 millions de dollars	Au moins 50 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles	Au plus 20 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 millions de dollars	Au plus 10 %

APERÇU DU SECTEUR

Le gestionnaire de placements estime que les secteurs des ressources continueront de générer des rendements solides à long terme, le sous-investissement structurel des années passées minant toujours les réseaux d'approvisionnement, alors que la demande a connu une croissance exponentielle en raison de l'émergence de nouveaux centres économiques ailleurs que dans les régions développées reconnues. Le déséquilibre qui en résulte ne sera corrigé qu'au fil du temps, la hausse générale des prix des produits de base servant de signal du marché. En outre, les prix des produits de base sont généralement libellés en dollars américains, dollar qui demeure dans une tendance baissière à long terme puisque le pouvoir économique se déplace progressivement ailleurs. Toutes choses étant égales par ailleurs, les prix libellés en dollars américains devront augmenter pour faire contrepoids à cette baisse, contribuant davantage à l'initiative ascendante. Une reconnaissance plus vaste des produits de base en tant que catégorie légitime de biens pourrait également augmenter les demandes d'investissement dans les produits de base de façon générale. Les principaux secteurs de ressources naturelles dans lesquels la société en commandite effectuera des placements sont présentés ci après :

RESSOURCE MOTIFS DU PLACEMENT

MÉTAUX PRÉCIEUX

L'or et d'autres métaux précieux sont utilisés à des fins variées dans l'économie actuelle, mais, fondamentalement, leur vocation première consiste à servir de garantie durant les périodes d'incertitude comme la guerre, la famine, la récession, les crises financières et les fluctuations monétaires. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les épargnants à l'heure actuelle, cette fonction de « valeur refuge » acquiert une importance encore plus grande, comme en fait foi la popularité croissante des fonds cotés en bourse investissant directement dans l'or. Selon le GFMS Annual Gold Survey: World Supply and Demand 2013, comme la production baisse en raison de la diminution des teneurs et de l'augmentation des coûts, environ 39 % de la demande annuelle en or est actuellement satisfaite grâce à des ressources en surface. Par conséquent, le prix de l'or devient de plus en plus sensible à la perception qu'ont les épargnants des risques. La crise du crédit souverain et le ralentissement économique mondial accentuent le besoin et le caractère urgent de garantie. Le dollar américain en déclin et les taux d'intérêt réels peu élevés ou négatifs rendent l'or d'autant plus attrayant. Même si l'or a affiché une nette progression au cours de la dernière décennie, son cours demeure considérablement inférieur à sa valeur record précédente en tenant compte de l'inflation. Cette situation contraste fortement avec celle de nombreux autres produits. La possibilité d'une reprise graduelle de l'économie mondiale et la hausse des taux d'intérêts qui devrait en résulter limiteront probablement l'accroissement de la valeur de l'or à court terme, mais les liquidités demeurent élevées et la plupart des pays industrialisés continuent de dépenser au-delà de leurs moyens, préparant ainsi le terrain pour une hausse à venir du cours de l'or. Les actions de producteurs d'or n'ont pas suivi l'augmentation du prix du métal en raison de divers problèmes opérationnels, mais tout est en place pour que le rendement de ces producteurs s'améliore au fur et à mesure que le prix du lingot d'or recommencera à se stabiliser et que les coûts seront contrôlés.

MÉTAUX COMMUNS, EN VRAC ET AUTRES MATÉRIAUX

La demande en métaux communs est plus sensible à l'état actuel de l'économie mondiale par rapport à d'autres produits. Il importe de ne pas trop exagérer l'influence exercée par les États-Unis sur la demande en métaux communs. Selon la London Metal Exchange et la Economist Intelligence Unit, même si les États-Unis demeurent un gros consommateur de métaux communs, l'importance des pays en voie de développement, la Chine notamment, est actuellement bien plus considérable. Le gestionnaire de placements prévoit qu'une reprise économique à l'échelle mondiale devrait avoir des répercussions favorables sur la demande de métaux communs; toutefois, son incidence variera par rapport aux différents métaux. Ainsi, devant la nécessité permanente de construire des infrastructures dans les pays en voie de développement, la demande en acier demeure forte. Ceci a un effet favorable sur les prix du minerai de fer et du charbon cokéifiable, deux des intrants nécessaires à la fabrication de l'acier, ce qui contrebalance une période où l'offre augmente. Le nickel, au contraire, de son côté, a tiré fortement parti de l'interdiction applicable aux exportations de minerais en provenance de l'Indonésie, qui a réduit la demande mondiale de 20 %. Les répercussions favorables se présentent graduellement au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur les stocks. Les stocks de métaux communs sont généralement faibles par rapport à la consommation, ce qui est de bon augure pour une reprise éventuelle lorsque l'économie mondiale reprendra sa forte croissance.

Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle important comme source d'énergie stable à large échelle dans un avenir prévisible. Le gestionnaire de placements estime que le marché de l'uranium (intrant principal dans le processus nucléaire) connaîtra une insuffisance croissante en termes d'offre jusqu'à ce que de nouvelles mines puissent entrer en production. De plus, le gestionnaire de placements considère que les baisses récentes des niveaux des stocks, la reconnaissance par la Russie de ses propres besoins internes pour de l'uranium faisant en sorte que la Russie elle-même deviendra un importateur net, et la construction d'environ 40 nouveaux réacteurs commerciaux au cours des prochaines 10 à 15 années accentueront cette insuffisance. Comme les conséquences négatives découlant de l'incident nucléaire de Fukushima s'amointrissent au fil du temps, le gestionnaire de placements croit que les paramètres fondamentaux à long terme du marché de l'uranium devraient se rétablir en temps opportun.

ÉNERGIE

Les produits énergétiques se distinguent notamment par le fait qu'ils sont essentiellement non renouvelables. Une fois consommées, les unités d'énergie ne peuvent être aisément réutilisées ou recyclées. Compte tenu des ressources souterraines limitées et des besoins croissants en énergie, jumelés à une croissance généralisée de l'économie, le gestionnaire de placements croit que le maintien du statu quo s'avèrera de plus en plus ardu. Il faut soit augmenter l'offre, soit rationner la demande. Plutôt que de faire l'objet de spéculations effrénées, la hausse des prix des ressources énergétiques doit sonner comme un avertissement afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous ne manquons pas d'énergie, mais plutôt d'énergie peu coûteuse.

(Voir la suite de l'Aperçu de secteur à la page suivante)

APERÇU DU SECTEUR (SUITE)

ÉNERGIE (SUITE)

Une fois commencée, la production de pétrole et de gaz naturel ne cesse de décliner. Par exemple, selon le rapport mensuel de la International Oil Energy Agency, à l'heure actuelle, la production annuelle de pétrole se chiffre à 92 millions de barils par jour. En raison de la baisse moyenne annuelle de 5 %, il faudra remplacer une production équivalant à 4,6 millions de barils par jour ou à 1,7 milliard de barils par année. La tâche est monumentale, et ce, même sans tenir compte de la croissance annuelle de la demande qui s'élève à environ 1 million de barils par jour. Il devient de plus en plus difficile d'affronter cet enjeu avec le regain du mouvement de nationalisation des ressources limitant l'accès aux ressources inexploitées et augmentant les coûts d'exploitation des grandes sociétés pétrolières. Le développement récent d'huile de schiste en Amérique du Nord n'a fait que déplacer la distribution régionale de l'approvisionnement, sans modifier de façon fondamentale la situation générale. Le gestionnaire de placements croit qu'étant donné que seuls quelques exportateurs satisfont à la demande mondiale en énergie, toute perturbation – géopolitique ou autre – de la production pourrait entraîner des hausses subites des prix de l'énergie. Même si le rythme de la croissance de la demande s'est ralenti, la croissance de l'offre demeure lente et l'équilibre du marché demeure très fragile. La production de gaz naturel nord-américaine demeurera quant à elle probablement à l'intérieur de la fourchette actuelle jusqu'à ce que l'impact de la production en hausse de gaz de schiste puisse être absorbé par la demande croissante en énergie et de l'industrie. Ce processus est en cours. Compte tenu des signes de baisse des dépenses et d'une réduction du nombre d'appareils de forage de gaz naturel, le prix du gaz naturel est descendu à son plus bas et amorce le processus qui lui permettra de s'établir dans une fourchette plus élevée à long terme. L'essor rapide de l'exportation du gaz naturel liquéfié de l'Amérique du Nord pourrait également en tirer parti à moyen terme.

Le charbon est une autre source d'énergie importante. Grâce aux techniques d'extraction avancées, le charbon maintient son rôle prépondérant dans la chaîne d'énergie en raison de ses prix compétitifs. Il reste encore un grand nombre de réserves de charbon dans le monde, toutefois, la production du charbon a été réduite par suite de restrictions d'ordre environnemental, d'inondations, de pénuries d'électricité et de restrictions des infrastructures. La croissance constante de la production d'électricité crée, à long terme, un contexte favorable à la demande de charbon thermique. Le charbon cokéifiable, employé dans la production de l'acier, connaît une croissance similaire en raison de la forte demande pour les aciers utilisés dans la construction d'infrastructures. À court terme, les prix du charbon cokéifiable devraient possiblement rester faibles en raison d'un abandon progressif des sources de production à coût élevé.

Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire jouera un rôle beaucoup plus important dans le secteur de l'énergie dans un proche avenir. Étant donné que l'énergie nucléaire est la seule source d'énergie de remplacement qui a fait ses preuves et qui affiche une rentabilité réelle, et ce, sans subvention, de nombreuses centrales nucléaires sont construites partout dans le monde, malgré l'opposition des groupes communautaires et de protection de l'environnement (voir Ux Consulting Company, « Uranium Market Outlook »). Il faut souligner que la production d'énergie nucléaire n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone, ce qui devrait lui permettre d'être incluse dans la stratégie relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de tout gouvernement.

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS (SUITE)

Un placement dans les parts de catégorie accréditive Québec comportera un certain nombre de répercussions fiscales pour le souscripteur éventuel. Le commanditaire a rédigé l'exposé suivant afin d'aider les souscripteurs éventuels à évaluer les répercussions fiscales qui leur sont applicables en raison de l'acquisition, de la détention et de la disposition de parts de catégorie accréditive Québec; cet exposé n'est pas fondé sur un avis comptable ou juridique indépendant. L'exposé vise à illustrer certaines répercussions fiscales pour les souscripteurs qui sont des particuliers résidents canadiens (sauf des fiducies) qui ont acquis 5 000 \$ de parts de catégorie accréditive Québec (200 de parts de catégorie accréditive Québec) dans la société en commandite et qui continueront à détenir ces parts dans la société en commandite jusqu'au 31 décembre 2015. **Ces illustrations ne sont que des exemples, et les déductions fiscales réelles peuvent être très différentes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus. Le moment de ces déductions peut également varier par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau. Veuillez vous reporter au prospectus pour une description des principaux aspects financiers du portefeuille national.**

EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES POUR LE PORTEFEUILLE QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2014	2015 et au-delà	Total	2014	2015 et au-delà	Total
Placement initial	5 000 \$	-\$	5 000 \$	5 000 \$	-\$	5 000 \$
CII gagné sur les FEC (100 % des FEC engagés sont admissibles au CII de 15 %) ¹⁾	675 \$	-\$	675 \$	675 \$	-\$	675 \$
Déductions fiscales						
FEC ^{1), 2)} :	4 500 \$	-\$	4 500 \$	4 500 \$	-\$	4 500 \$
Autres déductions ^{2), 3)} :	88 \$	643 \$	731 \$	66 \$	554 \$	620 \$
	4 588 \$	643 \$	5 231 \$	4 566 \$	554 \$	5 120 \$
Inclusion du revenu de CII (la valeur du CII est incluse dans le revenu imposable de l'année 2)	-\$	(675 \$)	(675 \$)	-\$	(675 \$)	(675 \$)
Déductions fiscales nettes ^{4), 5), 6), 7), 8)}	4 588 \$	(32 \$)	4 556 \$	4 566 \$	(121 \$)	4 445 \$

CALCULS DE LA FRACTION À RISQUES, DU SEUIL DE RENTABILITÉ DU PRODUIT DE DISPOSITION ET DE LA PROTECTION CONTRE LA CHUTE DU COURS

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2014	2015 et au-delà	Total	2014	2015 et au-delà	Total
Placement	5 000 \$	-\$	5 000 \$	5 000 \$	-\$	5 000 \$
Économies d'impôt grâce aux déductions ^{1), 9), 10), 11)}						
Fédéral	(1 111 \$)	(156 \$)	(1 267 \$)	(1 106 \$)	(134 \$)	(1 240 \$)
Québec	(1 355 \$)	(165 \$)	(1 521 \$)	(1 350 \$)	(143 \$)	(1 492 \$)
Impôt sur les gains en capital ¹²⁾	0 \$	58 \$	58 \$	0 \$	30 \$	30 \$
CII fédéral (après impôt)	(512 \$)	-\$	(512 \$)	(512 \$)	-\$	(512 \$)
Total des charges fiscales nettes (économies)	(2 978 \$)	(321 \$)	(3 299 \$)	(2 967 \$)	(247 \$)	(3 214 \$)
Somme en jeu ¹³⁾			1 759 \$			1 786 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition ¹²⁾			2 077 \$			2,110 \$

(Voir les notes et hypothèses à la page suivante)

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS (SUITE)

NOTES ET HYPOTHÈSES : Les calculs qui précèdent se fondent sur les estimations et les hypothèses décrites à la rubrique « Notes et hypothèses » figurant dans le prospectus qui fait partie intégrante de l'exposé. Veuillez vous reporter aux « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » dans le prospectus pour obtenir le texte intégral des estimations et hypothèses sous-jacentes aux calculs qui précèdent.

1) Il est supposé qu'en 2014, 100 % des fonds disponibles engagés pour acquérir des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles au Québec et en dehors du Québec permettront à un commanditaire d'une catégorie accréditive de bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement fédéral au titre des « dépenses minières déterminées » non remboursable de 15 % à l'égard de certains FEC miniers « réels » engagés par une société exploitant des ressources naturelles en 2014 et qui ont fait l'objet d'une renonciation aux termes de conventions de placement conclues avant décembre 2014. Il est prévu que le commanditaire d'une catégorie accréditive sera assujéti à l'impôt sur le montant du crédit d'impôt à l'investissement récupéré en 2015 (sauf aux fins de l'impôt provincial au Québec). Le crédit d'impôt à l'investissement est décrit plus amplement à la note 2) indiquée dans les notes et hypothèses sous la rubrique « principaux aspects financiers » du prospectus.

2) Pour le portefeuille Québec, les calculs supposent que seules des parts de catégorie accréditive Québec ont été vendues (c.-à-d. qu'aucune autre part n'est en circulation). Les calculs supposent aussi que les frais de placement sont de 100 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 200 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les honoraires annuels du commandité sont de 90 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 180 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les frais opérationnels et d'administration attribués aux catégories accréditives sont de 230 500 \$ dans le cas du placement minimal et de 240 000 \$ dans le cas du placement maximal, pendant la durée de la société en commandite, et que tous les fonds disponibles (4 500 000 \$ dans le cas du placement minimal pendant la durée de la société en commandite, et que tous les fonds disponibles (4 500 \$ dans le cas du placement minimal et 9 000 000 \$ dans le cas du placement maximal; se reporter à la rubrique « Emploi du produit » dans le prospectus) sont investis dans des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui, à leur tour, engagent ces montants à l'égard de FEC qui font l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite, avec une date de prise d'effet en 2014, et sont attribués à un commanditaire de la catégorie accréditive Québec (au sens de la rubrique « Incidences fiscales du Québec dans le prospectus ») et déduits par ce dernier en 2014.

3) Ces montants concernent les coûts engagés par la société en commandite, y compris la rémunération des placeurs pour compte et les frais de placement (y compris les frais de déplacement, de vente et de commercialisation) et certains autres frais opérationnels et d'administration estimatifs ainsi que les honoraires du commandité (se reporter à la note 1) des « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » du prospectus. Les deux calculs supposent que la société en commandite réalisera suffisamment de gains en capital pour lui permettre d'acquitter les frais opérationnels et d'administration en excédent des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation.

4) Sous réserve de la note 3) des « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » du prospectus, la rémunération des placeurs pour compte et les frais de placement sont déductibles aux fins de la Loi de l'impôt au taux de 20 % par année.

5) Suppose qu'aucune tranche du prix de souscription des d'une catégorie accréditive ne sera financée par un montant à recours limité.

6) Un d'une catégorie accréditive ne peut demander de déductions fiscales en excédent de sa fraction « à risques ».

7) Les calculs supposent que le d'une catégorie accréditive n'est pas assujéti à l'impôt minimum de remplacement. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le prospectus.

8) Les montants des déductions fiscales, du revenu ou du produit de disposition à l'égard d'un souscripteur particulier seront vraisemblablement différents de ceux indiqués précédemment.

9) On suppose que 75 % des fonds disponibles seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec, et un commanditaire de la catégorie accréditive Québec aura droit à une déduction supplémentaire de 20 % à l'égard de sa quote-part de ces FEC dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu au Québec.

Il est supposé que le revenu de placement d'un commanditaire de la catégorie accréditive Québec excédera ses frais de placement pour une année donnée. À ces fins, les frais de placement incluent certains intérêts déductibles et certaines pertes déductibles de la société en commandite attribuées au commanditaire en question et 50 % des FEC (sauf les FEC engagés au Québec) ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite puis ayant été attribués à ce commanditaire en question et déduits par ce dernier aux fins de l'impôt du Québec. Si les frais de placement du commanditaire de la catégorie accréditive Québec devaient excéder son revenu de placement pour une année donnée, l'excédent ne serait pas déductible pour cette même année aux fins de l'impôt du Québec, mais il pourrait être porté en réduction du revenu de placement gagné au cours de l'une des trois années d'imposition précédentes ou au cours de toute année d'imposition subséquente, dans la mesure où le revenu de placement est supérieur aux frais de placement correspondants pour l'année visée.

10) Les calculs supposent un taux marginal d'imposition fédéral de 24,22 % pour les résidents du Québec et un taux marginal d'imposition provincial de 25,75 % au Québec pour le portefeuille Québec. Les économies d'impôt sont calculées en multipliant le total estimatif des déductions d'impôt sur le revenu pour chaque année par le taux marginal d'imposition hypothétique pour l'année visée. Cette illustration suppose que le souscripteur a un revenu suffisant de sorte que les économies d'impôt illustrées seront réalisées au cours de l'année indiquée.

11) Le tableau ne tient pas compte des impôts sur les gains en capital payables à la disposition de parts de catégorie accréditive ou d'actions de l'organisme de placement collectif.

12) Dans le calcul de l'impôt sur les gains en capital et du seuil de rentabilité du produit de disposition aux fins de l'impôt provincial du Québec, il est supposé que le commanditaire de la catégorie accréditive Québec qui est un particulier a dans son compte de dépenses (défini à la rubrique « Incidences fiscales du Québec dans le prospectus ») un montant suffisant pour lui permettre de se prévaloir d'une exonération en vertu de la Loi de l'impôt du Québec pour la totalité du gain en capital imposable lié aux placements effectués au Québec qu'il a réalisés au moment de la disposition de son placement initial.

13) La fraction à risques (la somme en jeu) représente généralement l'investissement total majoré de tout revenu non distribué moins l'ensemble des économies d'impôt prévues attribuables aux déductions et le montant de toutes distributions. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales » dans le prospectus.

14) Les calculs ne tiennent pas compte de la valeur d'un rendement de l'argent. Tout calcul de la valeur actuelle devrait prendre en compte le moment des flux de trésorerie, la situation fiscale actuelle et future du souscripteur et toute variation de la valeur au marché des portefeuilles, facteurs que le commandité ne peut estimer avec précision actuellement.

15) On calcule la protection contre la chute du cours en soustrayant du coût du placement initial le seuil de rentabilité du produit de disposition et en divisant le résultat par le coût du placement.

16) La déduction équivalente minimale est calculée comme la somme i) de la déduction fiscale nette (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu) et ii) du CII gagné sur les FEC divisé par le taux marginal d'imposition (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu). Cela représente la valeur des déductions fiscales qui procureraient les mêmes économies d'impôt pour les investissements indiqués exprimés en pourcentage de l'investissement initial, soit 5 000 \$.

ÉQUIPE DE GESTION CHEVRONNÉE

L'équipe de direction du commandité est composé du groupe suivant de spécialistes chevronnés, et chacun d'eux a une réputation bien établie au sein du secteur des services financiers canadiens et dans la gestion de placements dans les ressources énergétiques.

HUGH CARTWRIGHT, B.COMM – PRÉSIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR



- Président, associé directeur et administrateur de CADO Bancorp LTD.
- M. Cartwright a obtenu de la University of Calgary un baccalauréat en commerce et s'est spécialisé en finance.

SHANE DOYLE, B.A., M.B.A. – PRÉSIDENT, CHEF DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEUR



- Associé directeur et administrateur de CADO Bancorp LTD.
- M. Doyle compte une vaste expérience des dans les services de conseils financiers aux entreprises, de l'expansion des affaires, de la gestion des relations avec la clientèle et de la supervision du territoire.
- M. Doyle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la St. Mary's University à Halifax en 1988.

JIM HUANG, CFA, CGA – GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ADMINISTRATEUR



- Président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., dont les services ont été retenus par le gestionnaire pour agir à titre de gestionnaire de placements de la société en commandite. En qualité de gestionnaire de portefeuille, M. Huang repère et définit les occasions de placement, que ce soit dans des sociétés ou au sein de secteurs, et s'assure qu'il s'agit de placements solides pouvant procurer une plus-value du capital pour le portefeuille de la catégorie accréditive Québec.
- M. Huang a plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements et a agi à titre de gestionnaire et de cogestionnaire de portefeuille de 15 autres sociétés en commandite accréditives.

JOHN DICKSON, CGA, B.A. – CHEF DES FINANCES



- Chef des finances de CADO Bancorp LTD.
- M. Dickson compte plus de 15 années d'expérience à des postes de gestion financière, de comptabilité et de communication de l'information en valeurs mobilières et encadre les services de comptabilité administrative et de communication de l'information nécessaires pour les sociétés en commandite accréditives.
- M. Dickson est comptable général accrédité et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'université Lakehead en Ontario.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE CHOISIS

Les présents titres sont de nature spéculative. Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. Un placement dans la société en commandite ne convient qu'aux souscripteurs qui peuvent assumer la perte de la totalité ou d'une partie de leur placement. Rien ne garantit qu'un placement dans les parts de catégorie accréditive Québec procurera un rendement positif. Rien ne garantit que le commandité sera en mesure de repérer un nombre suffisant d'émetteurs prêts à émettre des actions accréditives afin de permettre au portefeuille Québec d'engager la totalité de ses fonds disponibles d'ici le 31 décembre 2014. Par conséquent, il se peut que le capital soit remboursé aux commanditaires de la catégorie accréditive Québec, qui pourraient ne pas être en mesure de réclamer les déductions d'impôt prévues.

Pour obtenir des renseignements complets, notamment des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, veuillez vous reporter au prospectus.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT
➤ Vers novembre 2014 :	Clôture initiale
➤ Mars 2015 :	Les commanditaires de la catégorie accréditive Québec pendant l'année d'imposition 2014 reçoivent leurs relevés RL-15 et T5013 aux fins de l'impôt fédéral.
➤ Au plus tard le 31 décembre 2015 :	Le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité.
➤ Dans un délai de 60 jours de la réalisation de l'opération de liquidité :	Des actions de l'organisme de placement collectif sont distribuées après le transfert des actifs de la société en commandite à l'OPC, si une opération de roulement avec un OPC est mise en œuvre.
➤ Vers le 31 décembre 2016 :	Si une opération de liquidité n'est pas mise en œuvre, la société en commandite sera dissoute, à moins que les commanditaires de la catégorie accréditive Québec n'approuvent, par résolution extraordinaire, la poursuite des activités de la catégorie avec un portefeuille géré activement.

COORDONNÉES DES MEMBRES DU SYNDICAT

Banque Scotia

Services bancaires d'investissement

Rajiv Bahl 416-945-8914
Farooq Moosa 416-945-4136
Rob Hall 416-933-2624

Marchés des capitaux propres

Nikita Tziavas 416-862-3727
Chris Kennedy 416-863-7799

CIBC

Michael Shuh 416-956-3992

Financière Banque Nationale Inc.

Tim Evans 416-869-7939

BMO Marchés des capitaux

Robin Tessier 416-359-8245

GMP Valeurs Mobilières S.E.C.

Andrew Kiguel 416-943-6600

Corporation Canaccord Genuity

Rod Sedran 416-869-3198

Raymond James Ltée

Graham Fell 416-777-7187

Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Beth Shaw 416-607-3045

Placements Manuvie incorporée

William Porter 604-484-4555

Valeurs mobilières Burgeonvest Bick Limitée

Vilma Jones 416-216-0895

Valeurs mobilières Dundee Itée

Tony Loria 403-268-7433

Société de Valeurs Global Inc.

Adam Garvin 604-443-0825

PRÉSENTATIONS LOCALES

Si vous souhaitez que Maple Leaf Short Duration Flow-Through organise une présentation dans votre localité, veuillez communiquer avec votre service de syndication ou avec Beth Marta de Banque Scotia au 416-863-7771 ou à beth.marta@scotiabank.com.



609, rue Granville, bureau 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

Tél. : 604.684.5750 ou 1.866.688.5750 Téléc. : 604.684.5748 Courriel : info@MapleLeafFunds.ca

www.MapleLeafFunds.ca